

COMMUNE LE MOURET

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE du 16 décembre 2019

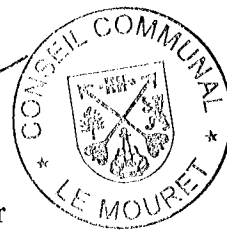
au Restaurant de la Croix-Blanche

COMMUNE LE MOURET :

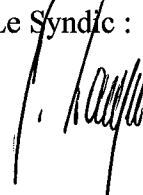
Le secrétaire :



Laurent Tercier



Le Syndic :



Nicolas Lauper

Tractanda

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 5 juin 2019 ne sera pas lu; il est à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, et sur le site internet – www.le-mouret.ch-, 10 jours avant l'assemblée.

2. Budget 2020. Un exemplaire du budget est joint à la convocation.

Le message du Conseil communal sur les investissements sera à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, et sur le site internet – www.le-mouret.ch-, 10 jours avant l'assemblée.

2.1 Budget de fonctionnement

2.2 Budget des investissements

- 2.2.1 Militaire – assainissement butte de tir
- 2.2.2 Route – réfection route centre forestier
- 2.2.3 Edilité – achat véhicule
- 2.2.4 Edilité – achat machine désherbage à vapeur
- 2.2.5 Epuration – Collecteur Le Misely
- 2.2.6 Epuration – Collecteurs Quartier Le Mont – complément
- 2.2.7 Epuration – Création digue de protection quartier Le Marais
- 2.2.8 Endiguement – aménagement ruisseau Zénauva partie inf.
- 2.2.9 Endiguement – aménagement ruisseau Pontet secteur 2

3. Remise du prix du mérite communal de Le Mouret

4. Informations

5. Divers

Le Conseil communal

Présidence :	M.	Nicolas Lauper	syndic
Conseillers présents :	M.	Jacques Wicht	vice-syndic
	M.	Patrick Bongard	
	M.	Eric L'Eplattenier	
	M.	Jean-Louis Cotting	
	M.	Armand Dousse	
	Mme	Martine Halter	
	Mme	Gisèle Marthe	
	M.	Denis Murith	
Secrétaire :	M.	Laurent Tercier	

M. Nicolas Lauper ouvre l'assemblée à 19.30 h en souhaitant une très cordiale bienvenue aux citoyens présents et les remercie de leur présence ce soir à notre assemblée consacrée aux budgets 2020.

La convocation a été transmise par tous-ménages. Le fascicule comprend : le tractanda de notre assemblée, le budget de fonctionnement 2020, le budget d'investissements 2020. **M. Le Syndic** demande si quelqu'un a des remarques à faire au sujet du tractanda. Aucune remarque n'étant formulée, **M. Le Syndic** constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais, selon le mode convenu, et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **M. Le Syndic** indique que les débats seront enregistrés. Il demande aux citoyens d'utiliser le micro lorsqu'ils veulent intervenir et d'indiquer leurs noms et prénoms.

M. Le Syndic nomme les scrutateurs :

- M. Fabrice Piantini
- M. Werner Halter
- M. Daniel Krapf
- M. Johan Progin

Il prie les scrutateurs de procéder au décompte des citoyens présents.

Personnes présentes : 102

Personnes qui n'ont pas le droit de vote : 0

Personnes aptes à voter : 102

Majorité absolue : 52

S'est excusé de ne pouvoir participer à cette assemblée : M. Philippe Grand

Tractanda No 1 - Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 5 juin 2019 ne sera pas lu; il était à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – www.le-mouret.ch-, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

M. Le Syndic demande si quelqu'un a des remarques ou des questions à formuler.

Le procès-verbal de l'assemblée du 5 juin 2019 est accepté à l'unanimité. M. Le Syndic remercie le secrétaire pour la rédaction de ce dernier.

Tractanda No 2 - Budget 2020

M. Le Syndic passe la parole à M. Eric L'Eplattenier pour la présentation du budget de fonctionnement.

M. L'Eplattenier, avant de passer en revue de manière détaillée le budget de fonctionnement 2020, émet quelques considérations d'ordre général.

Comme vous le savez, notre commune prépare un investissement de taille qui aura des conséquences financières marquées sur notre ménage communal : c'est notre nouvelle école.

Partant de là, comment gérer cette période transitoire ? On peut soit geler certaines de nos dépenses, renoncer à tout investissement comme on devrait le faire avant une grosse dépense... Ou alors au contraire, démarrer un maximum de projets entraînant des dépenses supplémentaires, en se disant qu'on ne pourra peut-être plus se le permettre, une fois la nouvelle école terminée avec à la clé une charge financière plus conséquente à assumer...

Finalement, le conseil a choisi une voie intermédiaire et raisonnable, en partant du principe que tout retard pris dans certains investissements, devrait tôt ou tard être rattrapé. Dès lors, autant les répartir régulièrement dans le temps. Il pense notamment aux routes et à toutes les infrastructures sous-terraines, notre territoire communal couvrant une surface d'env. 19 km², ce n'est pas les besoins qui manquent...

M. L'Eplattenier présente un budget de fonctionnement qui n'est pas vraiment équilibré puisqu'il se solde par un déficit prévu de près de FR. 199'000.00, soit à FR. 9'000.00 près, le même déficit que l'an dernier. Alors c'est vrai que cela n'est pas idéal puisqu'on recherche plutôt l'équilibre budgétaire, mais ce n'est de loin pas dramatique non plus, vu les importantes réserves accumulées ces dernières années.

Quels sont les éléments clés de ce budget 2020 ? Tout d'abord les recettes : elles progressent d'env. FR. 230'000.00, tous types d'impôts confondus. On en verra le détail au chapitre des impôts.

Par ailleurs, le conseil communal a procédé à un tri très sélectif de nos dépenses, notamment en ce qui concerne l'entretien de nos différents bâtiments (écoles, centre sportif, administration et autres

bâtisses dont nous sommes propriétaires). Ainsi, des dépenses envisagées pour plus de FR. 100'000.00 ont été biffées du budget.

Ces travaux auraient pourtant été utiles et nécessaires, mais sans degré d'urgence non plus et on préfère finalement les diluer sur plusieurs exercices. N'y voyez pas un risque de « sous-entretien », puisque les montants alloués à nos bâtiments par le passé étaient plutôt confortables.

Malgré cela, il y a aussi des dépenses qui ont pris l'ascenseur pour 2020.

Il y a celles qui émanent de nos propres choix comme par exemple la charge salariale communale avec l'octroi d'un palier supplémentaire, respectivement un renforcement ciblé des effectifs soit une charge financière globale supplémentaire de près de FR. 55'000.00, des dépenses supplémentaires dans le domaine informatique pour FR. 30'000.00 ou les différents investissements que l'on va vous présenter et qui entraînent une charge financière supplémentaire de près de FR. 140'000.00.

Il y aussi les fameuses charges liées ou celles qui nous sont imposées : c'est FR. 130'000.00 de charges supplémentaires entre les domaines de l'enseignement, la santé ou encore l'invalidité.

M. Daniel Kraft demande pourquoi les investissements qui concernent le centre sportif ne sont pas répercutés dans les tarifs de location.

M. L'Eplattenier répond que les utilisateurs du centre sportif sont essentiellement les sociétés locales et que nous ne facturons pas de locations à nos sociétés.

Récapitulation

Total des charges	: Fr. 15'008'043.00
Total des produits	: Fr. 14'808'993.00
Excédent de charges	: Fr. 199'050.00

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic remercie M. Eric L'Eplattenier pour sa présentation et passe la parole à M. Jean-Marie Bruegger, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur le budget de fonctionnement.

M. Le Syndic remercie M. Jean-Marie Bruegger pour son rapport.

2.2. Présentation du budget des investissements

M. Le Syndic informe l'assemblée que le rapport de la commission financière sera lu après la présentation de chaque objet. Le Conseil communal estime que l'assemblée doit connaître l'avis de la commission financière avant l'ouverture des discussions. Un contrôle dans la loi sur les communes indique que c'est bien cette procédure qui doit être suivie.

2.2.1 Militaire – Assainissement butte de tir

M. Le Syndic passe la parole à M. Armand Dousse pour la présentation de ce point.

Le 13 avril 2013, la Préfecture de la Sarine délivrait un permis de construire pour l'assainissement de la butte de tir à 50 m et la démolition de la ciblerie. Par courrier du 23 janvier 2012, le service de l'environnement nous informait avoir pris la décision de reporter au 31 décembre 2020 l'assainissement du site pollué 2210-2003, soit la butte de tir à 300 m, travaux préalablement fixés avec un délai au 31 octobre 2016.

Le 12 juillet 2017, le même service nous rappelait l'échéance pour l'assainissement de la butte de tir. Par ce même courrier, il nous rendait attentif au fait que si l'installation de tir restait en service il y aura lieu de poser des pare-balles artificiels, avec un délai fixé au 31 décembre 2020. Si ce délai n'est pas respecté, le droit aux subventions pour l'assainissement de la butte de tir est supprimé. Il est également précisé que la pose des pare-balles artificiels et l'assainissement de la butte de tir doivent faire l'objet d'une demande de permis de construire selon la procédure ordinaire et il est impératif que le dossier soit géré par un bureau d'ingénieurs.

S'agissant des subventions, seul l'assainissement de la butte de tir est subventionné de la manière suivante. La confédération verse Fr. 8'000.- par cible. Il y en a 6 ce qui représente Fr. 48'000.- et l'Etat participe à hauteur des 2/3 de la subvention fédérale soit Fr. 32'000.-, au total nous devrions recevoir Fr. 80'000.- de subvention, pour autant que les travaux soient réalisés jusqu'à la fin de l'année 2020.

Comme pour la butte de tir à 300 m, nous devons construire une voie d'accès sur une distance de 350 m et cela a un coût. Par contre, nous avons trouvé un terrain d'entente avec une entreprise pour que la matière qui recouvre le chemin soit mise à disposition à titre de prêt. Cette voie doit être réalisée non pas sur du terrain propriété de la commune, mais bien sur des parcelles appartenant à des tiers. Nous avons déjà obtenu les autorisations nécessaires, de même que dans notre étude nous avons mis un montant pour la perte de récolte.

Les pare-balles artificiels sont en fait une caisse en acier équipée de plaques blindées résistant à l'usure. Entre chaque pare-balles, il y a des éléments anti-balles de 15 mm d'épaisseur. Le projectile une fois dans la caisse tombe dans un canal et est dirigé par une vis sans fin dans un récipient, qui est vidé selon les besoins. Le niveau de bruit est plus bas en comparaison des buttes naturelles.

Avant d'ouvrir ce dossier, nous avons sollicité la société de tir pour connaître sa position. Si d'aventure elle souhaitait fusionner avec une autre société et ne plus exploiter le stand de tir de Le Mouret, on ne sait jamais. La réponse a été catégorique, pas question de ne plus faire usage de ce stand, d'autant plus que la société a des objectifs à réaliser à court terme.

L'investissement est le suivant :

Coût	Fr.	210'700.00
Subventions fédérales	Fr.	- 48'000.00
Subventions cantonales	Fr.	- 32'000.00
Total à charge de la commune	Fr.	130'700.00

Financement : par emprunts

Charge annuelle :

Amortissements	Fr.	5'228.00
Intérêts	Fr.	1'961.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jean-Marie Bruegger, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « Assainissement butte de tir»

M. Le Syndic remercie M. Jean-Marie Bruegger pour son rapport.

2.2.2 Route – Réfection route Centre forestier

M. Jacques Wicht informe l'assemblée que cette route a été aménagée au début des années 2000 lors de la construction du centre forestier. Elle s'est fortement dégradée, suite à un accès professionnel utilisé par tous les temps; revêtement bitumineux détérioré, fissurations, déformation, largeur d'accotement insuffisantes par endroits.

Il est donc nécessaire de refaire l'entier de ce tronçon et de procéder à sa stabilisation afin d'améliorer sa portance.

M. Jacques Wicht précise que nous avons reçu tout dernièrement un courrier du canton qui nous octroie une subvention de Fr. 60'000.00 sur ce projet. Etant donné que nous avons reçu tardivement cette réponse, nous n'avons pas pu inclure cette information dans la convocation.

L'investissement est le suivant :

Coût Fr. 133'000.00

Financement : par emprunts

Charge annuelle :

Amortissements Fr. 9'310.00

Intérêts Fr. 1'995.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jean-Marie Bruegger, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « Réfection route Centre forestier»

M. Le Syndic remercie M. Jean-Marie Bruegger pour son rapport.

La parole n'est pas demandée.

2.2.3 Edilité – Achat véhicule

M. Le Syndic informe l'assemblée que notre équipe de l'édilité est composée de cinq personnes.

Pour se rendre sur les différents chantiers, elle a à disposition :

- Une voiture VW Caddy, réservée et équipée pour le service des eaux
- Un Transporteur Meili équipé d'un multilift
- Un véhicule Pick-Up Mazda avec pont basculant

Ce véhicule, Pick-Up / 2 portes / 2 places, sert aussi à transporter l'outillage, les pièces, les produits et divers matériaux (gazon, feuilles, sacs poubelles et vidanges des Robydog, etc.). Il a été immatriculé en 09.2007, le compteur affiche un kilométrage de 110'000 km. Ses défauts actuels sont une fuite

d'huile au niveau de la boîte de vitesse et diverses corrosions. Un devis a été demandé pour la révision complète de la boîte de vitesse, le traitement de la corrosion et le grand service à effectuer selon le carnet d'entretien. Ce devis est chiffré à Fr. 6'000.00.

Une offre a été demandée pour remplacer ce véhicule au vu de son âge et du montant à investir. Deux propositions de remplacement nous sont parvenues :

- Un véhicule Pick-Up avec pont basculant 3 côtés Fr. 45'000.00
- Une camionnette avec pont basculant 3 côtés Fr. 50'000.00

Dans les deux montants de l'offre, est déjà déduite la somme de Fr. 6'000.00 pour la reprise du véhicule actuel.

Le Conseil communal souhaite remplacer le véhicule actuel par un nouveau, il a inscrit au budget le montant de Fr. 50'000.-, une analyse des besoins plus précise sera effectuée quant au choix définitif du véhicule.

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale d'accepter cette dépense.

L'investissement est le suivant :

Coût Fr. 50'000.00

Financement : par emprunts

Charge annuelle :

Amortissements Fr. 7'500.00

Intérêts Fr. 750.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jean-Marie Bruegger, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « Achat véhicule »

M. Le Syndic remercie M. Jean-Marie Bruegger pour son rapport.

M. Stéphane Vesin demande si nous allons acheter le véhicule sur le territoire de la commune.

M. Le Syndic répond que le véhicule sera acheté dans un garage de la commune.

M. Pierre-Alain Maridor demande si nous avons pensé au véhicule électrique

M. Le Syndic prend acte de la remarque et celle-ci sera étudiée lors du choix du véhicule.

2.2.4 Edilité – Achat machine désherbage à vapeur

M. Le Syndic informe l'assemblée que depuis plusieurs années notre édilité a suivi la directive cantonale qui interdit l'emploi de produits chimiques pour lutter contre les mauvaises herbes. Elle a renoncé à l'utilisation des produits phytosanitaires à base de glyphosate. Les travaux de désherbage sont réalisés essentiellement manuellement, c'est un travail long et fastidieux.

Après avoir testé plusieurs méthodes non convaincantes, elle a enfin trouvé un système de désherbage à l'eau chaude et vapeur qu'elle souhaite acquérir.

Ce dispositif est installé sur un cadre zingué avec poches de levage par fourches et sera installé sur le pont du véhicule Meili. Il est équipé d'un générateur à vapeur chaude, alimenté par une batterie électrique ainsi qu'un appoint si nécessaire en carburant Diesel. Sa puissance thermique est de 90-100 KW. Ce système à vapeur chaude permet de lutter efficacement contre les mauvaises herbes tout en respectant l'environnement.

Le générateur de vapeur chaude permet de chauffer l'eau jusqu'à une température allant jusqu'à 140 degrés Celsius pour obtenir une vapeur d'eau constituée à 50% de vapeur et 50% d'eau. La vapeur d'eau a pour rôle d'aseptiser et de réchauffer la surface du sol pour que l'eau ne refroidisse pas et puisse atteindre les racines sous la surface plus facilement. Cette opération déclenche un choc albuminé et détruit la paroi cellulaire de la plante.

Toutes les surfaces comme l'asphalte, les rebords de trottoirs, les bords de routes, le béton, le gravier peuvent être traitées sans risque d'endommagement. Toutes les herbes, les néophytes, les mauvaises herbes comme le pissenlit, l'oseille sont rendues inoffensives.

L'offre qui nous est proposée comprend le dispositif lui-même, un réservoir d'eau de 800lt, une lance à main, un kit de détartrage, un dispositif pour traiter les trottoirs, un bras articulé, une suspension pivotante/oscillante pour les traitements de route, un chariot pour le traitement des surfaces, une télécommande à câble, un kit de tuyaux hydrauliques.

Le choix de cet équipement permet un usage multifonctionnel :

- Désherbage individuel à main ou véhicule avec différents outils
- Nettoyages en douceur des fontaines
- Nettoyage des murs
- Lavage : arrêts de bus, places publiques

Avantages de cette solution :

- Construction très solide, pour une utilisation sur la durée
- Technologie simple : peu de risque de panne et facile à entretenir
- Faible consommation d'eau, coûts en énergie réduits
- Convient tant pour les travaux de petite que de grande envergure
- Lance pour un accès aux zones difficilement accessibles
- Machine silencieuse
- Émissions très faibles
- Plusieurs solutions et extensions possibles pour différentes applications et/ou emplacements

Ce dispositif a été essayé avec satisfaction sur le territoire communal. Plusieurs communes, en référence, ont été abordées quant à leur satisfaction, les CFF ont aussi choisi cette solution. Afin d'éliminer efficacement les mauvaises herbes sans devoir utiliser de produits chimiques, en consommant un minimum d'eau et d'énergie et en respectant notre environnement, le Conseil communal est convaincu de cet investissement, un montant de Fr. 62'000.- est inscrit au budget.

L'investissement est le suivant :

Coût Fr. 62'000.00

Financement : par emprunts

Charge annuelle :

Amortissements	Fr.	9'300.00
Intérêts	Fr.	930.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jean-Marie Bruegger, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « machine désherbage à vapeur »

M. Le Syndic remercie M. Jean-Marie Bruegger pour son rapport.

M. Henri Cotting fait remarquer que si la température n'atteint pas les 120 degrés, la racine ne meure pas et abîme le goudron.

M. Le Syndic répond que nous sommes convaincus de la démarche et plusieurs contacts ont été pris avec les communes utilisatrices, qui sont très satisfaites de l'utilisation. Il précise que cela prendra plus de temps que la méthode avec des produits phytosanitaires à base de glyphosate.

2.2.5 Epuration – Collecteur Le Misely

M. Le Syndic passe la parole à M. Denis Murith pour la présentation des 3 prochains objets.

M. Denis Murith informe l'assemblée que selon le concept du PGEE et afin de répondre positivement à toutes les demandes de permis de construire dans le secteur Le Misely à Essert, les eaux usées de la partie ouest d'Essert doivent être raccordées au collecteur situé en parallèle du Pontet.

Ce concept permet également le raccordement des habitations hors zone du secteur.

Important : ce collecteur reprendra dans le futur les eaux usées d'une partie du quartier le Brand à Essert lors de la mise effective en séparatif de ce quartier et du village d'Essert.

Description du projet

La première chambre (CH1) sera le point de raccordement des bâtiments nos. 1, 9 et 11 ainsi qu'une partie des bâtiments du quartier du Brand. La chambre CH2 est prévue pour le bâtiment no. 3.

Les eaux usées seront ensuite récoltées dans une station de pompage (STAP) placée au bord du ruisseau en dehors de l'espace réservé au cours d'eau et des zones de danger.

La conduite de refoulement sera exécutée en forage dirigé permettant de traverser le ruisseau et de joindre la chambre projetée (CH3) sur la place bitumineuse sur la parcelle 3128. (Garage Kolly)

Ce regard permettra également de raccorder les eaux usées du bâtiment No. 2. Le forage dirigé sera réalisé en un diamètre de 200 mm afin de poser également un tube pour l'alimentation électrique de la STAP depuis le garage.

L'investissement est le suivant :

Coût	Fr.	190'000.00
-------------	-----	------------

Financement :	par emprunts
---------------	--------------

Charge annuelle :

Amortissements	Fr.	7'600.00
Intérêts	Fr.	2'850.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jean-Marie Bruegger, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « Collecteur Le Misely »

M. Le Syndic remercie M. Jean-Marie Bruegger pour son rapport.

La parole n'est pas demandée.

2.2.6 Epuration – Collecteur Quartier Sur Le Mont - complément

M. Denis Murith informe l'assemblée qu'au budget 2019, un montant de Fr. 240'000.00 a été accepté pour la réalisation d'un nouveau collecteur d'eaux claires ceci pour des questions de capacité d'écoulement (sous dimensionnement) et d'inondations dans ce quartier. Ce projet était lié à la réfection de la route de Grangeneuve dont le crédit a déjà été accepté.

Après un examen télévisuel des collecteurs du secteur et au résultat négatif qui s'en est suivi, un concept global de mise en séparatif du quartier Sur-le-Mont (Praroman) a été élaboré. Ceci afin de répondre au cadre légal en cours et aux directives du PGEE. Ce concept comprend également une dérivation des eaux pluviales en amont soit :

- réalisation d'une mise en séparatif complète entre les chambres nos. 558 et 405
- remplacement des collecteurs d'eaux mélangées en mauvais état par des collecteurs d'eaux claires d'un diamètre 250 à 500 mm et d'eaux usées d'un diamètre de 250 mm.
- remplacement partiel des conduites d'eau potable

En résumé : le projet 2019 comprenait uniquement la réalisation d'un collecteur d'eaux claires d'une longueur de 250 m.

Pour ce projet final 2020, il se complète par :

- la prolongation d'un collecteur d'eaux claires de 240 m
- un nouveau collecteur d'eaux usées de 450 m
- un remplacement partiel des conduites d'eau potable

Ce projet répond aux normes de mise en séparatif obligatoire en vigueur.

Ce projet et son complément par rapport à 2019 est bien sûr lié à la réfection de la route de Grangeneuve pour laquelle vous avez déjà accepté le crédit. Les coûts ont été réactualisés et se basent sur des devis et des soumissions déjà en notre possession.

L'investissement est le suivant :

Coût Fr. 400'000.00

Financement : par emprunts

Charge annuelle :

Amortissements Fr. 16'000.00

Intérêts Fr. 6'000.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jean-Marie Bruegger, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « Collecteurs Quartier Sur Le Mont – complément »

M. Le Syndic remercie M. Jean-Marie Bruegger pour son rapport.

La parole n'est pas demandée.

2.2.7 Epuration – Création digue de protection quartier le Marais

M. Denis Murith informe l'assemblée que l'objectif de ce projet est de réduire le risque d'inondation dans le secteur Le Marais.

Les moyens sont les suivants : renforcer les mesures existantes (ouvrage de récolte des eaux réalisé autour des années 2005) insuffisantes en relation aux nouvelles normes en vigueur et précipitations exceptionnelles

Les mesures de protection actuelles n'offrent pas une sécurité suffisante au sens de la protection contre les eaux de ruissellement. Après analyse, nous devons renforcer ces mesures à l'échelle de tout le quartier du Marais. Ce renforcement consisterait en un remodelage du terrain, sous la forme d'une digue de protection à flanc de coteau (trait rouge sur le plan). Sa fonction serait de barrer les écoulements excédentaires afin de détourner les eaux vers le ruisseau du Pontet.

Ces travaux seront mis en relation avec les travaux d'endiguement du ruisseau dans ce secteur et exécutés simultanément pour des raisons d'efficacité et surtout d'économies. Les travaux d'endiguement libéreront des matériaux qui seront alors utiles à la réalisation de cette digue.

Il est à relever qu'une demande de subvention sera faite. A ce jour, nous ne pouvons vous confirmer le taux de subventionnement. C'est pourquoi, dans ce projet nous avons fait abstraction d'un montant de subvention et le coût estimé est basé pour une charge 100 % communale

L'investissement est le suivant :

Coût Fr. 200'000.00

Financement : par emprunts

Charge annuelle :

Amortissements Fr. 8'000.00

Intérêts Fr. 3'000.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jean-Marie Bruegger, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « Création digue de protection quartier le Marais»

M. Le Syndic remercie M. Jean-Marie Bruegger pour son rapport.

M. Gérald Crausaz soutient la démarche et la création de cette digue de protection. Par contre, il n'arrive pas à visualiser l'emplacement exact sur le terrain. Il demande si des discussions auront lieu avec les propriétaires et exploitants agricoles et la commune pour la réalisation des travaux.

M. Denis Murith précise que la présentation de ce soir est une esquisse et non un projet définitif. L'étude sera réalisée en collaboration avec les propriétaires concernés.

M. Stéphane Vesin demande si la commune a étudié la problématique de la récupération des eaux potables.

M. Denis Murith répond que le projet de ce soir concerne uniquement la récupération des eaux de surfaces du bassin versant.

2.2.8 Endiguement – Aménagement ruisseau Zénauva partie inf.

M. Le Syndic passe la parole à M. Patrick Bongard pour la présentation des 2 prochains objets.

M. Patrick Bongard informe l'assemblée qu'après un crédit passé en assemblée du 14 décembre 2017 concernant l'étude de nos ruisseaux Nesslerer et affluents, nous voici maintenant arrivés à l'avant-projet.

En 2018 la commune a décidé de passer à la réalisation de ces mesures et a mandaté un bureau d'ingénieur pour les évaluer. Les développements récents dans le domaine de la simulation 2D des crues et les nouveaux modèles de terrain numériques sur la base d'un vol (LIDAR) disponible depuis 2017 au niveau cantonal nous ont permis de mieux évaluer les dangers des crues.

Ces endiguements et revitalisations vont se faire dans les secteurs qui comportent le plus de dangers en cas d'inondations et de crues. Ces secteurs à risque se situent dans des zones d'habitations.

Ces endiguements sont nécessaires pour assurer la sécurité de nos citoyens en cas de crues et d'inondations.

De plus, nos ruisseaux sont vitaux pour notre existence, c'est aussi pour cela que nous devons les entretenir.

Le premier secteur est le ruisseau de Zénauva, depuis l'usine Mivelaz jusqu'au pont de la route cantonale qui se situe à la hauteur du bâtiment administratif de notre commune, ou le quartier du Trépelley peut également être touché en cas de crues.

Ce secteur demandera en plus d'un endiguement une revitalisation de ce cours d'eau où sont prévus en parallèle un sentier de promenade et une place de pique-nique pour nos promeneurs.

L'investissement est le suivant :

Coût	Fr.	420'000.00
Subventions fédérales	Fr.	- 147'000.00
Subventions cantonales	Fr.	- 147'000.00
Total à charge de la commune	Fr.	126'000.00

Financement : par emprunts

Charge annuelle :

Amortissements	Fr.	7'600.00
Intérêts	Fr.	2'850.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jean-Marie Bruegger, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « Aménagement ruisseau Zénauva partie inf »

M. Le Syndic remercie M. Jean-Marie Bruegger pour son rapport.

M. Daniel Kraft demande si les travaux vont jusqu'au pont après l'usine Mivelaz ?

M. Patrick Bongard répond que la partie après l'usine Mivelaz sera réalisée en 2023.

M. Daniel Kraft fait remarquer que le conseil n'a pas tenu compte des réclamations faites depuis une dizaine d'années, concernant le talus qui s'affaisse.

M. Le Syndic répond que la 2^{ème} étape partira depuis l'école de Zénauva jusqu'à l'entreprise Mivelaz, mais nous avons toute la problématique des ponts.

M. Savary demande si la date de 2023 est la dates des travaux ou la phase de projet.

M. Patrick Bongard répond qu'il s'agit de la phase de l'avant-projet.

2.2.9 Endiguement – Aménagement ruisseau Pontet secteur 2

M. Patrick Bongard informe l'assemblée que le second secteur est le ruisseau du Pontet au Pratzey depuis le pont du Misely jusqu'au pont de la route cantonale où une partie des maisons des marais et la partie sud-ouest de Le Mouret peuvent se retrouvées inonder.

L'investissement est le suivant :

Coût	Fr. 714'000.00
Subventions fédérales	Fr. - 249'900.00
Subventions cantonales	Fr. - 249'900.00
Total à charge de la commune	Fr. 214'200.00

Financement : par emprunts

Charge annuelle :

Amortissements	Fr. 32'130.00
Intérêts	Fr. 3'213.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jean-Marie Bruegger, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « Endiguement – Aménagement ruisseau Pontet secteur 2 »

M. Le Syndic remercie M. Jean-Marie Bruegger pour son rapport.

M. Le Syndic précise que nous avons la chance d'avoir pu bénéficier d'une subvention de 70 % sur les projets d'endiguement.

La parole n'est pas demandée.

Avant de passer au vote, M. Le Syndic passe la parole à M. Eric L'Eplattenier pour donner quelques explications sur les montants des investissements, votés et réalisés soit en totalité, soit partiellement.

M. Eric L'Eplattenier précise que nous devons, quand un investissement n'est pas terminé, le reporter sur l'exercice suivant.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Syndic met au vote le budget de fonctionnement** présentant un excédent de charge de Fr. 199'050.00 lequel est **accepté** à l'unanimité

Puis, c'est au tour des investissements :

- 2.2.1 Militaire – assainissement butte de tir**
Le montant de Fr. 130'700.00 est accepté à la majorité (1 contre)
- 2.2.2 Route – Réfection route Centre forestier**
Le montant de Fr. 133'000.00 est accepté à l'unanimité (1 contre)
- 2.2.3 Edilité – Achat véhicule**
Le montant de Fr. 50'000.00 est accepté à l'unanimité
- 2.2.4 Edilité – Achat machine désherbage à vapeur**
Le montant de Fr. 62'000.00 est accepté à la majorité (1 contre)
- 2.2.5 Epuration – Collecteur Le Misely**
Le montant de Fr. 190'000.00 est accepté à l'unanimité
- 2.2.6 Epuration - Collecteur Quartier Sur Le Mont - complément**
Le montant de Fr. 400'000.00 est accepté à la majorité (1 contre)
- 2.2.7 Epuration - Création digue de protection quartier le Marais**
Le montant de Fr. 200'000.00 est accepté à l'unanimité
- 2.2.8 Endiguement – Aménagement ruisseau Zénauva partie inf.**
Le montant de Fr. 126'000.00 est accepté à l'unanimité
- 2.2.9 Aménagement ruisseau Pontet secteur 2**
Le montant de Fr. 214'000.00 est accepté à l'unanimité

Le budget des investissements 2020 est accepté. **M. Le Syndic** remercie, au nom du conseil, les citoyennes et citoyens pour leur confiance.

Tractanda No 3 - Remise du prix du mérite communal de Le Mouret

Le prix du mérite communal a pour but d'attribuer chaque année un mérite destiné à mettre en valeur, à remercier ou à encourager les résultats et activités de personnes domiciliées sur son territoire ou de sociétés ayant une activité prépondérante dans la commune

La récompense peut être décernée pour un mérite sportif, culturel, artisanal ou de hobby.

Les prix sont destinés à récompenser une personne, une équipe ou une association s'étant particulièrement distinguée durant l'année écoulée.

Les mérites attribués annuellement par le conseil communal comprennent : un mérite individuel ou un mérite par équipe ou de groupe

L'information de ce prix a été publiée sur Le Messenger, les directives sont sur le site internet de notre commune.

Après l'analyse, le conseil communal a décidé de décerner cette année un prix individuel

Mérite individuel

Ce prix est remporté par M. Baptiste Neuhaus

Baptiste Neuhaus a 24 ans, habite à Oberried.

Bûcheron de formation et actuellement paysagiste, c'est à 21 ans que Baptiste s'est sérieusement mis au triathlon. S'entraînant environ 25 heures par semaine, il a décidé de baisser son temps de travail pour se donner toutes les chances d'atteindre ses objectifs.

Il pratique le triathlon au niveau international.

Le triathlon est une discipline sportive constituée de trois épreuves d'endurance enchaînées : natation, cyclisme et course à pied. Sa forme moderne apparaît officiellement aux États-Unis en 1974 et se développe depuis dans le monde entier. Se pratiquant sur des distances très variées, le triathlon devient discipline olympique en l'an 2000 aux Jeux de Sydney sur la distance standard de 1 500 mètres de natation, 40 kilomètres de vélo et 10 kilomètres de course à pied. Il est géré et structuré au niveau mondial par la Fédération internationale de triathlon (ITU) et un ensemble de fédérations continentales et nationales qui déclinent selon leurs spécificités les règles générales édictées par l'ITU.

Le triathlon moderne est un sport créé selon une pratique mixte où les pratiquants et pratiquantes sont appelés triathlètes

Durant cette saison 2019, Baptiste a obtenu de très bons résultats, les voici :

2°place au Triathlon de Berne

6°place au Semi-Ironman à Rapperswil, Course international

1°place au Gruyère triathlon

3°place au Triathlon de Nyon

2°place au Semi-Ironman en Italie, course international

Sa 2° place en Italie lui a permis de se qualifier pour les championnats du monde de Semi-Ironman en Nouvelle-Zélande, course qui aura lieu au mois de novembre l'année prochaine.

Un de nos citoyens sélectionné pour les mondiaux 2020 se devait d'être connu et reconnu par notre commune.

Nous sommes très fiers de toi, Baptiste, tu as un bel objectif pour l'année prochaine et nous savons d'ores et déjà que tu vas donner le meilleur de toi-même

Avec nos plus vives félicitations et nos encouragements pour ta prochaine saison, nous te décernons le prix du mérite sportif individuel communal.

Et pourquoi pas, dans tes bagages, prends avec toi le drapeau de notre commune, sûr il te portera chance.

Au nom de toutes les personnes ici présentes, Bravo Baptiste !!!

Tractanda No 4 - Information

M. Le Syndic donne les informations suivantes :

Ferme Les Troncs secteur de Bonnefontaine

L'assemblée communale a donné la compétence au conseil communal de vendre la ferme des Troncs à Bonnefontaine.

Nous vous informons que la vente a été stipulée en date du 22 novembre pour un montant de Fr. 400'000.-. Les acquéreurs sont Mme et M. Stéphane Buonamico, habitant actuellement à La Roche et gérant leur propre entreprise de nettoyage à domicile.

Nous leur souhaitons beaucoup de satisfaction dans leur nouveau logis.

Plan d'Aménagement Local (PAL) Le Mouret

Procédure

La révision générale du PAL a fait l'objet de plusieurs enquêtes publiques, de traitement des oppositions et d'une adoption par le Conseil communal le 12 décembre 2017.

Le dossier complet a été transmis à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) pour approbation et qui en a accusé réception le 20 décembre 2017.

Situation actuelle

Aujourd'hui, la procédure est suspendue à la suite d'un arrêt du tribunal cantonal (TC) du 3 septembre 2019.

Dans cet arrêt, le TC estime notamment que dans la mesure où le nouveau Plan Directeur Cantonal (PDCant2019) a été approuvé par le Conseil fédéral le 1er mai 2019, tous les dossiers approuvés depuis doivent être examinés par la DAEC sous l'angle du nouveau PDCant2019 alors que la DAEC avait préalablement informé les communes que les PAL mis à l'enquête avant l'adoption du PDCant 2019 par le Conseil d'Etat le 2 octobre 2018, seraient examinés par rapport à l'ancien plan directeur cantonal (PDCant 2002).

Le Conseil d'Etat a recouru au Tribunal fédéral contre cette décision du TC et, tant que cette décision n'est pas connue, toutes les décisions sont bloquées.

Conséquences pour Le Mouret

Dans l'attente de cette décision, le nouveau PAL n'est pas applicable, même partiellement. Cependant les nouvelles demandes d'autorisation de construire seront, d'entente avec la DAEC, traitées selon le nouveau PDCant 2019.

Des informations complémentaires vous seront communiquées ultérieurement !

Projet d'école

Une commission de bâtisse a été constituée, elle est composée des personnes suivantes :

Pour le conseil communal :

M. Jean-Louis Cotting : aménagement du territoire et constructions

M. Armand Dousse : bâtiments

Mme Martine Halter : enseignement

Mme Gisèle Marthe : social, accueil extrascolaire

Pour les membres externes :

Mme Valérie Roschi : Responsable d'établissement

M. Jacques Vial : Entrepreneur, spécialiste des marchés publics et des constructions

M. Nicolas Brunisholz : Membre de la commission de l'énergie, spécialiste dans le domaine de l'énergie

En plus de notre architecte, Mme Schermesser, nous nous sommes adjoints d'un bureau d'architecture Chappuis Architectes SA à Fribourg pour la direction des travaux.

La commission de bâtisse s'est réunie à 6 reprises notamment pour adjuger les mandats d'ingénieur sécurité, civil, chauffage, ventilation, sanitaire, électricité ainsi que les mandats de géomètre et géologue.

Nos discussions se portent également sur les détails du bâtiment.

Comme annoncé lors de la dernière assemblée communale, le conseil communal s'est adjoint d'un bureau pour des prestations d'appui au maître d'ouvrage orientées coût.

Il s'agit du bureau IEC, Institut pour l'économie et la construction. Ce bureau est leader en suisse dans le domaine de la planification et l'établissement des coûts des projets de construction.

La première étape consiste à la projection du coût du projet lauréat et l'analyse des offres d'honoraires des mandataires et des prestations de conseils.

Ce bureau, IEC à Lausanne officie comme organe de contrôle et de conseil pour la commission de bâtisse du projet et veille à ce que les mandataires architectes et ingénieurs effectuent les prestations dues par leur contrat respectif.

Deux personnes sont à notre disposition :

M. Dorsaz Daniel, Directeur de la société IEC SA

M. Guy Dunand, Chef de projet depuis 2010 habitant Vaulruz

Tant l'architecte que le conseil communal se réjouissent de l'excellente collaboration que nous entretenons avec ce bureau. M. Dunand participe aux séances de la commission de bâtisse.

Départ en retraite

En date du 31 août de cette année, Mme Elisabeth Brügger a terminé sa carrière professionnelle après 26 ans au service de la commune. 26 ans !!! Merci Elisabeth pour ton excellent travail auprès de notre administration communale. Des changements, tu en as vécus : la prise des PV en sténographie, pour ceux qui ne connaissent plus cet art, il s'agit de se servir de signes conventionnels pour écrire d'une

manière aussi rapide que la parole, tu excellais dans cet art. L'arrivée de l'ordinateur, tous les syndics et conseillers communaux avec lesquels tu as chaque fois su t'adapter à merveille sans compter toutes les modifications et nouvelles exigences légales qui modifiaient tes habitudes de travail.

Au guichet, tu recevais nos citoyens avec habileté et classe. Ta discrétion, ton absence totale de jugement ont été un exemple pour nous tous. Je suis persuadé que toutes les personnes qui sont ici dans cette salle, qui ont travaillé avec toi, qui t'ont côtoyée n'ont pour toi, Elisabeth, qu'une parole : tu as été remarquable, nous t'en remercions et nous te souhaitons une agréable retraite.

Merci Elisabeth et reçois ce tonnerre d'applaudissements.

En date du 31 janvier après 18 ans au service de notre commune, c'est M. Eric Jungo qui a lui aussi terminé sa carrière professionnelle. 18 ans !!! A ton arrivée dans la commune de Praroman, tu as eu la chance de pouvoir dire : grâce à moi la commune à une équipe édilitaire. Oui, parce que jusque-là, Georges Wicht était seul employé communal.

Tu es arrivé avec tes connaissances de maçon et tu as permis à notre commune de faire tous ces petits travaux comme on dit, mais combien nécessaires. Tu as aussi vécu tous ces changements, une équipe qui grandit, du matériel qui facilite le travail, des bâtiments et des routes en plus à gérer, un territoire qui s'étend.

Lutteur dans le corps et l'âme tu savais quand le coup de fouet était à donner mais aussi quand avec ta grande gentillesse tu t'es mis à disposition de nos sociétés, de nos citoyens.

Ta soupe de chalet par exemple tu en es resté le Grand Chef !!

Eric, avec toi c'était un peu ça : On dit qu'il faut une bonne chaîne pour tenir une panthère en laisse. La volonté dans ton travail, pour la comprendre il suffisait de te serrer la main, mais aussi tu pouvais dévoiler une tendresse infinie lors d'une discussion autour d'une table lors d'une manifestation au centre sportif.

Le décès de ta chère épouse, tes soucis de santé nous font te dire, Eric, garde en toi que les plus belles années de ton travail dans notre commune.

Merci Éric, prends surtout soin de toi et sache apprécier, tous les jours, ta retraite méritée, reçois, toi aussi ce tonnerre d'applaudissements !!!!

M. Le Syndic présente Mme Isabelle Zosso, nouvelle collaboratrice au sein de notre administration ainsi que M. Sylvain Gaillard, nouveau collaborateur au sein de notre édilité.

Tractanda No 5 - Divers

M. Claude Von Büren constate que nous avons eu une séance d'information sur les panneaux solaires et l'installation de panneaux photovoltaïques.

M. Werner Halter, président de la commission de l'énergie, répond que nous avons prévu de faire un achat groupé pour les personnes intéressées, mais le processus a pris du retard. Actuellement le projet a pris du retard à la HES SO de Sierre.

M. Claude Von Büren constate que le sentier raquette est très bien balisé avec des panneaux précisant qu'il ne faut pas sortir du sentier. Par contre, du printemps à la fin de l'automne, des cyclistes descendent du Cousimbert et dégradent les sentiers. Il demande comment est traité le dossier auprès des autorités communales et cantonales.

M. Le Syndic répond que le phénomène est connu. Des discussions et réflexions sont en cours auprès des services de l'Etat pour tenter de résoudre cette problématique.

Mme Rose-Marie Macherel constate qu'il y a un problème dans le ruisseau. Est-ce qu'une vision locale pourrait être organisée ?

M. Le Syndic répond que ces travaux seront réalisés dans le cadre du budget de fonctionnement dans le chapitre des endiguements.

M. Eric Zamofing demande ou en est la création du trottoir du Grâbo.

M. Le Syndic répond que nous allons attendre la fin des constructions des immeubles avant de débiter les travaux.

M. Fernando Da Fonseca demande comment est traité le recyclage du plastic; car à la déchetterie il y a 4 endroits pour déposer le plastic.

M. Le Syndic propose qu'un panneau soit installé à la déchetterie pour expliquer la problématique des déchets.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Syndic remercie la tenancière pour la mise à disposition de la salle, M. Jean-Paul Bernard pour l'enregistrement et la sonorisation, le personnel communal pour la mise en place de la salle et le service du micro, toutes les personnes qui œuvrent, parfois dans l'ombre, pour le bon fonctionnement de notre commune.

Il remercie également ses collègues du conseil communal pour tout le travail quotidien effectué.

Il remercie chacune et chacun pour sa présence et sa participation.

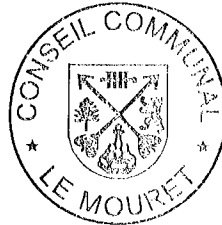
M. Le Syndic lève la séance à 21h45 et invite chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, ainsi que la traditionnelle soupe de chalet.

Applaudissements

COMMUNE LE MOURET

Le secrétaire :

Laurent Tercier



Le Syndic :

Nicolas Lauper

Annexes :

- N° 1 : convocation à l'assemblée communale
- N° 2 : rapport de la commission financière